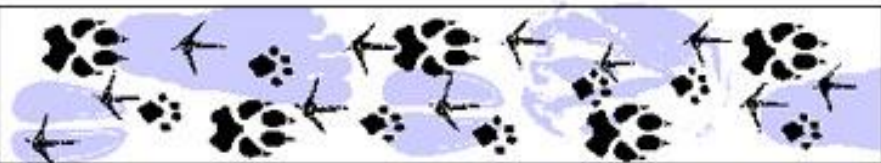


ProNatur A
France



pour la biodiversité domestique et sauvage

La lettre de ProNaturA



DÉCEMBRE 2015

Editorial

Il est aisé de comprendre qu'animer une association au but aussi noble que ProNaturA n'est pas seulement un honneur, mais également un investissement à plein temps. C'est tout en gardant cela à l'esprit que j'ai accepté la fonction de président suite au retrait pour raisons personnelles de Jean-Emmanuel Eglin. Qu'il soit remercié pour tout le travail effectué pendant les années de sa présidence. Sans ses qualités d'indignation et de négociation, notre association n'aurait sans doute pas la reconnaissance qu'elle connaît aujourd'hui. Notre ami a souhaité prendre du retrait, mais restera de précieux conseils !

Initié aux relations avec les pouvoirs publics au sein de l'Union Ornithologique de France depuis plus de 15 ans, je mets à présent mon expérience au service des éleveurs dans leur ensemble. Ma formation de juriste chercheur aidera, je n'en ai aucun doute, à faire avancer la cause animale dans le respect du droit de l'homme à élever et à vivre au contact de la nature.

Si l'animal ne peut avoir de droits, il doit cependant bénéficier de devoir de la part de l'être humain responsable dont il dépend. Dans nos sociétés modernes, il fait consensus qu'un animal ne saurait être traité comme une chaise et ProNaturA se doit d'accompagner ce mouvement de fond que beaucoup, y compris parmi nos membres appellent de leurs vœux.

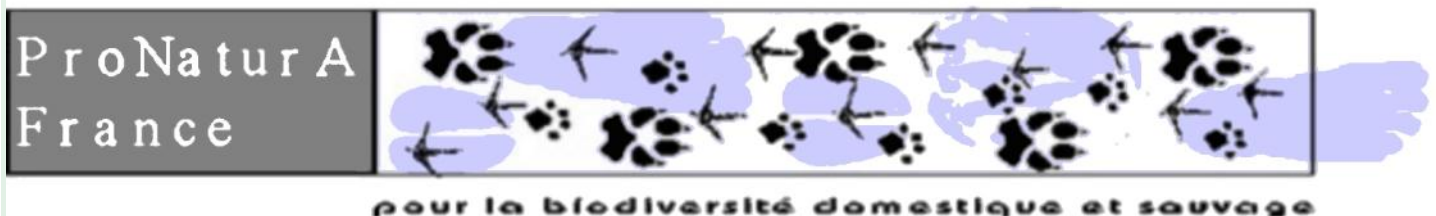
Avoir des devoirs envers son animal ne signifie pas pour autant que ce dernier devienne sujet de droit... C'est là toute la subtilité qui doit permettre une cohabitation harmonieuse entre l'homme et ses animaux...

Quelles orientations pour ProNaturA dans les mois à venir ? Sans que soient révélés tous les détails du plan de marche de la nouvelle équipe, les grandes lignes adoptées autour de l'Assemblée générale du mois dernier se tournent avant tout vers une consolidation de notre statut d'association de protection et vers une veille accrue de l'évolution de la réglementation et de l'opinion publique sur la cause animale.

Un appel est lancé dès à présent aux bonnes volontés et aux idées nouvelles qui iraient en ce sens. La vérité n'appartient pas toujours au Bureau national, mais elle peut émerger d'un esprit libre et volontaire.

En cette fin d'année, prenons la résolution de construire ensemble, membres d'aujourd'hui et de demain, notre avenir d'éleveurs. Donnons-nous les moyens pour que l'année 2016 soit l'année de l'élevage pour tous dans le respect de la biodiversité animale.

Pierre Channoy
Président



Quadrimestriel édité par **ProNaturA France** - Association déclarée après du tribunal de Illkirch-Graffenstaden

Correspondance : Jean-Emmanuel Eglin - B.P. 5 - 32160 Plaisance

Courriel : president@pronatura-france.fr - Site internet <http://www.pronatura-france.fr>

Siège social : 16, route de Schirmeck 67120 Duppigheim

Directeur de la publication : Pierre Channoy - president@pronatura-france.fr

Responsable de la rédaction : Jean-Jacques Lorrin - webmaster@pronatura-france.fr

Parution : décembre 2015 - Imprimé par Pixartprinting

Sommaire



4 - La Bourbonnaise (Christophe Nigon)



10 - Les barbillons chez les poissons (Michel Fraiture)



13 - Stérilisation : le dessous des cartes (L.OOF)



18 - Élevage équin : encore une tuile ! (La lettre du cheval de trait)



22- Question, au ministère de l'agriculture, de M. Issindou,
Député de l'Isère, concernant le transport des animaux d'élevage



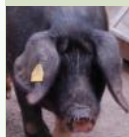
24 - Le dindon de Narragansett (Marc Sudret)



27 - Les intriguants mandarins « dos orange » (Alain Gleizes)

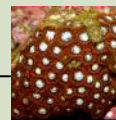


31 - Races animales françaises menacées d'abandon pour l'agriculture - (INRA)



33 - Prêts à tout pour culpabiliser les omnivores

32 - Pour le plaisir des yeux



**La Fédération ProNaturA France vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année**



La Bourbonnaise

- ♦ Comme beaucoup de races françaises, la Bourbonnaise existe depuis longtemps dans sa région d'origine, dans le centre de la France.
- ♦ Volaille assez lourde à crête simple, moyennement répandue, elle n'existe pas en naine.



Texte et photos
Christophe Nigon

Il n'existe qu'une seule variété : la blanche herminée de noir

Historique

On la rencontre à l'état naturel, principalement, dans les départements de l'Allier, de la Nièvre, dans le sud du Cher, dans le Loiret et dans la partie ouest de Saône-et-Loire, dans les vallées de l'Allier et de la Loire (région de Moulins, Varennes et Saint-Pourçain). Dans ces régions, existait depuis des siècles une poule blanche. Vers 1860, avec l'introduction en Europe de la volaille asiatique Brahma, ces poules blanches ont subi des croisements. Et il apparut des sujets herminés, c'est-à-dire blancs avec des marques noires aux ailes, camail et

queue. Dans les régions de Tronget et Montmarault, c'est le type blanc qui dominait ; dans les régions de Varennes et Saint-Pourçain, c'était le type blanc herminé de noir. Depuis 1895, ce dernier fut sélectionné en vue des expositions. Un « Bourbonnais-club » fut créé ; président fondateur : Louis Mazet ; siège social à Moulins. Les partisans des deux variétés (herminée et blanche) les avaient réunis dans un standard unique. Mais en 1911, sur l'initiative de Louis Mazet, après accord avec Monsieur de Sainville président du Gâtinais-Club, il fut décidé que les volailles blanches seraient appelées Gâtinaises et les

volailles herminées, Bourbonnaises.

Deux grandes questions à présent :

1 - Y-a-t-il du sang de Sussex (race anglaise assez semblable) dans la Bourbonnaise ?

2 - Y-a-t-il du sang de Bourbonnaise dans la Sussex ?

Il y a une controverse à ce sujet. Certains répondent oui à la première question et d'autres bien sûr oui à la deuxième question. Pour départager tout le monde, voici ce qu'écrit Alex Wiltzer (ancien président de la Société Centrale d'Aviculture) dans la Revue



Avicole : « Nous n'avons jamais accepté de pareilles thèses sur l'origine des deux races. Ce qui est beaucoup plus vraisemblable, c'est que les coqs Brahma importés à peu près à la même époque, tant en Angleterre qu'en France, ont servi en Angleterre, croisés aux poules du pays, à faire de la Sussex et des coqs Brahma herminés, pareils croisés à nos poules de ferme dans le Bourbonnais, ont donné naissance à la race de la

Bourbonnaise ». Et je pense que Alex Wiltzer a raison.

En tout cas, il y a toujours eu concurrence et confusion entre la Bourbonnaise et la Sussex herminée. Et il faut dire que certains éleveurs n'ont pas hésité, après la deuxième guerre mondiale à infuser du sang de Sussex ; cela donna de la masse à la Bourbonnaise, mais lui fit perdre beaucoup de qualités : ponte, élégance ...

Le standard

Le standard rédigé par Louis Mazet, publié dans la Revue Avicole en 1913, a été adopté par le Bourbonnais club le 9 octobre 1919 et approuvé par la Fédération Nationale des Sociétés d'Aviculture de France le 19 Avril 1920.

*Pouvant atteindre 2,8 kg,
la poule pond environ 200
œufs par an suivant
l'élevage et l'alimentation*





A cette époque, sa commercialisation se fait sur les nombreux marchés régionaux mais aussi par l'intermédiaire des expéditeurs bourbonnais qui l'envoient dans le Sud-est, sur la côte méditerranéenne, en Auvergne, en Suisse, en Angleterre...

Contrairement à beaucoup de races françaises, la Bouronnaise n'était pas en régression dans les années 1940, puisqu'elle participait avec succès à des concours de ponte.

La Bouronnaise est une volaille d'assez bonne taille : 3,5 kg pour le coq et 2,5 kg pour la poule. Principales caractéristiques : corps long et large ; crête simple ; oreillons rouges ; yeux vifs, à iris rouge orangé ; tarsi blanc-rosé •





faucilles bien développées ;
Poitrine : large, profonde ;
Abdomen : bien développé ;
Tête : allongée ;
Face : rouge, lisse, léger duvet toléré ;
Crête : rouge, simple, taille moyenne, droite, texture fine, le lobe détaché de la nuque (souhaité) ;
Crêtillons : 4 à 7 ;
Barbillons : rouges, longueur moyenne, ovales, texture fine ;
Oreillons : rouges, moyens, ovales ;
Yeux : iris rouge orangé ;
Bec : blanc crayonné de noir ;
Cuisses : fortes, bien apparentes ;
Tarses : blanc rosé, longueur et grosseur moyennes, lisses ;
Doigts : 4 ;
Plumage : serré au corps.

Caractéristiques de la poule :

Mêmes caractéristiques que le coq en tenant compte des différences sexuelles. Queue serrée et fermée. Crête petite et droite.

Défauts éliminatoires :

Traces de jaune sur le bec et autour du bec ; oreillons blanc ; tarses d'autre couleur ; plumes aux tarses ; coq pesant moins de 2,7 kg ; poule moins de 1,7 kg. A éliminer, les sujets rappelant la Sussex.

Origine :

France, région Auvergne, dans le département de l'Allier (ancienne province du Bourbonnais). Standard homologué le 19/04/1920.

Aspect général :

Race mi-lourde, assez haute sur pattes, élégante malgré sa taille, à dos incliné et cuisses saillantes. Volaille très rustique à chair excellente. Bonne couveuse et meneuse.

Caractéristiques du coq :

Corps : long et large, port légèrement relevé ;
Cou : de longueur moyenne, camail bien fourni ;
Dos : long, large, incliné vers 'arrière ;
Épaules : larges
Ailes : moyennes, portées horizontalement ;
Selle : large, sans bouffant ;
Queue : longueur moyenne, port assez relevé, bien fournie,

Variétés :

Blanc herminé noir : plumage entièrement blanc. Camail à dessin herminé débutant à mi-hauteur et ouvert sur le devant du cou, les flammes noires ne débordant pas le liseré. Rechercher un noir brillant à reflets verts notamment sur les faucilles. Lancettes dessinées de flammes noires. Faucilles et petites couvertures de la queue bordées d'un liseré blanc. Rémiges blanches, les barbes internes noires. Sous plumage blanc.

Masses : **Coq** : 3,2 à 3,8 kg ; **poule** : 2,2 à 2,8 kg.

Masse minimale de l'œuf à couver : 60 grammes.

Œufs : environ 200/an suivant l'élevage et l'alimentation ; coquille crème.

Diamètre des bagues : **coq** : 20 mm ; **poule** : 18 mm

Chair : excellente •

Les barbillons chez les poissons

Michel Fraiture
InterClubs d'Aquariophilie et
d'Ichtyologie Francophone
de Belgique

Vous êtes peut-être étonné de voir ce titre précisé par l'ajout « chez les poissons ». En effet, ces barbillons peuvent aussi être des appendices charnus chez certains gallinacés, placés en arrière du bec, sur le côté de la tête. Cela peut aussi être des replis de peau sous la langue des chevaux et des bovidés pour faciliter les mouvements de celle-ci.

Mais le mot barbillon, pour nous aquariophiles, est lié principalement au barbeau, poisson bien connu des rivières belges et françaises. Le jeune barbeau s'appelle d'ailleurs barbillon, encore un sens supplémentaire donné au terme.



*Rouget barbet
(Méditerranée)
Ph. Hans Hillewaert
(Flickr)*



L'endroit où se situent les barbillons, par rapport à la bouche de l'animal, peut varier comme le nombre de barbillons, selon l'espèce animale. Une première mise

en garde si nous comparons **rouget** et **grondin**, le **rouget** possède deux appendices en-dessous de la bouche, certains Français les appellent

« barbiches », alors que chez le **grondin**, ce sont des rayons des nageoires pectorales qui se sont transformés, servant à



Grondin (Atlantique)

la fois d'organe déambulatoire et d'organe du toucher.

Particularités des barbillons

Ce sont en fait de simples excroissances de chair qui bien souvent sont des prolongements de la peau couvrant l'intérieur de la bouche du poisson, de type filiforme, et possédant les mêmes caractéristiques que celle-ci. Couvertes de papilles gustatives et d'organes réceptifs du toucher, ces barbillons possèdent les mêmes particularités que notre peau buccale humaine. Ils peuvent apprécier le sucré, le salé, le goût amer ou acide.

Il n'est pas nécessaire de dire que les terminaisons nerveuses sont très nombreuses sur toute la surface de ces barbillons.

Certains poissons peuvent ainsi

Chaque cellule est en contact avec le canal interne où circule occasionnellement l'eau du milieu extérieur. Pour épargner les centres nerveux de l'animal, des cils se situent au-dessus de ces cellules (non représentés sur le schéma), ils s'agitent lorsque le courant d'eau circule dans le canal et leur mouvement déclenche l'excitation des cellules, et de leur efficacité maximale à cet instant.

La ligne latérale du poisson fonctionne de cette manière et l'on associe rapidement les deux phénomènes en

pensant que les barbillons ne sont en réalité qu'un prolongement de cette ligne latérale qui longe les opercules et se

prolonge jusque dans ces barbillons.



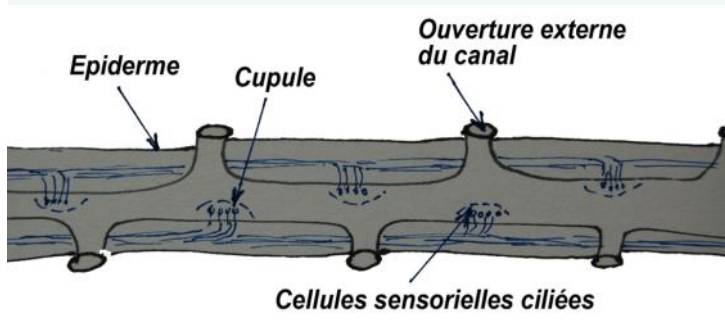
Le Koi possède 2 paires de barbillons

remuant le substrat qui remet dans l'eau courante nitrites et nitrates. Cela n'est négatif que si votre bassin est trop petit (ou sa filtration biologique trop lente), sinon, on dira qu'ils participent à l'épuration du bassin.

Les barbillons des poissons chats

Le poisson-chat européen provient d'Amérique du Nord. Quelques spécimens échappés d'un aquarium public auraient étendu leur territoire à toute l'Europe dans les années 50. Ce type de poisson « *Ictalurus melas* » possède 3 paires de barbillons mais aussi une paire d'antennes sur le dessus de la bouche qui amène à 8 le nombre de barbillons signalés dans de nombreux livres. Il mesure jusqu'à 50 cm, son corps est de couleur verdâtre. Les premiers rayons des nageoires dorsale et pectorales sont transformés en aiguillons acérés et venimeux. Ils sont omnivores et classés comme « nuisibles » dans la plupart des écosystèmes.

Et à partir de cet animal, le nom de poisson-chat s'est étendu aux silures, on les a tous placés dans l'ordre des « siluriformes », corps cylindrique au plus gros diamètre vers l'avant. Le silure est un poisson d'eau douce



Coupe longitudinale d'un barbillon, vue schématique microscopique

détecter certains acides aminés dissous dans l'eau, provoquant une réaction d'attraction et d'excitation pour le poisson qui éprouvera le besoin de se nourrir. Les pêcheurs connaissent ces stimulants alimentaires avec lesquels ils peuvent enduire les leurres.

La structure biologique du barbillon paraît simple mais elle est complexe par la densité de cellules sensorielles dans un seul barbillon, plus de 8.000 pour une longueur d'un centimètre. Le schéma ci-dessus nous montre la répétition des cupules sensorielles, ensembles de cellules sensorielles agglutinées par une sorte de colle gélatineuse.

Les barbillons des Koïs

Les Koïs possèdent deux types de barbillons, des grands et ... des petits. Ce sont de vrais barbillons disposés sur les côtés de la bouche, pas de « barbiche ». Ils peuvent ratisser le fond de l'eau comme si la bouche était agrandie de la longueur du barbillon x 2. Les barbillons sont comme les dents du râteau qui, devant la bouche, trie les vers, les insectes occasionnels et quelques plantes affaiblies. Il faut prévenir les amateurs de Koïs que leur « tête foreuse » peut, dans votre bassin de jardin, forer par la force du corps, de la queue et des nageoires jusqu'à 12 cm de profondeur, et tout cela en



Le Poisson-chat - Ameiurus melas, est une espèce très proche de Ictalurus melas (Wikipedia commons)



Chez les Corydoras, l'œil placé assez haut permet de surveiller les environs pendant que le poisson travaille. Il possède 3 paires de barbillons (Corydoras sterbai - Ph. R. Allgayer)



Les organes des sens sont particulièrement développés chez le silure, barbillons, ligne latérale, oreille interne, peau sensitive... ce qui lui permet de capter les moindres informations dans son environnement.

qui peut devenir très grand et peser jusqu'à 300 kg. Tête aplatie, 2 longs barbillons sur le dessus de la bouche (antennes) et 4 petits sur le côté, il s'attaque à tous les poissons et même aux petits mammifères (rats ...). Il est très nuisible, mais n'est pas un poisson-chat.

Par extension, on a aussi donné le nom de poisson-chat au **Corydoras** bien connu et très apprécié dans les aquariums exotiques d'ensemble. Lui aussi fait partie de l'ordre des siluriformes et si ce n'est pas

un carnassier, il a tout de même la réputation d'être un détritivore, il se nourrit de viande animale ou végétale en décomposition. Il a donc un rôle épurateur très recherché dans l'écosystème plus ou moins renfermé de nos aquariums.

d'Amérique du Sud. Ce sont les poissons les mieux cuirassés de tous les siluriformes. La tête est très grosse, elle représente environ un tiers de la taille totale du poisson. La bouche est petite, entourée de 3 paires de barbillons, dont 2 sont assez longues, et orientées vers le sol. L'œil, en étant placé assez haut, permet au poisson de surveiller les environs pendant qu'il creuse le sol.

Les barbillons de quelques autres espèces de poissons

Les loches

Ce sont des poissons d'eau douce au corps allongé, avec

la bouche munie de 3 paires de barbillons. La loche franche est la représentante européenne de cette famille, les **Balitoridés**, ex **Cobitidés**. Elle est nocturne et donc difficile à pêcher. La loche clown, *Chromobotia macracanthus*, est un magnifique représentant des loches exotiques.



Quand ils sont jeunes, les Corydoras aiment vivre en petits bancs

Sans cesse en action, le *Corydoras* remue le substrat de l'aquarium pour y retrouver un peu de nourriture délaissée ou perdue par les autres pensionnaires du bac. Les *Corydoras* sont des **Callichthyidés** originaires

Le corps est allongé et aplati latéralement. Il peut mesurer jusqu'à 45 cm dans la nature. Il existe quelques autres variétés aux dimensions plus petites et colorations différentes, ex. le *Botia striata*.



Chromobotia macracanthus



Botia striata : espèce en danger, reproduction par induction hormonale

Photo : Lerdsuwa

Cabillaud

Quelques poissons marins comme la morue (cabillaud), le tacaud ... ont un seul barbillon situé sous le « menton », style « barbiche ». Il fonctionne comme une antenne qui indique le contact avec le sol tout en analysant son contenu. Lorsque le cabillaud est petit, il ressemble au merlan et, pour le non initié, seul le barbillon permet de les distinguer.

Les carpes

Ce sont les plus grands représentants de la famille des Cyprinidés, dans laquelle on retrouve aussi le barbeau, le goujon, la brème, le gardon, la tanche..., le Koï qui n'est rien d'autre qu'une variété de carpe et le poisson rouge.

On reconnaît le Koï à ses barbillons alors que le poisson rouge n'en possède pas. La bouche de la carpe est munie de 4 barbillons qu'elle utilise pour fouiller le sol à la recherche de nourriture.



La carpe commune, un grand Cyprinidé bien connu en Belgique, possède aussi 2 paires de barbillons.

Photo : Dezidor

Le goujon ne possède que deux très petits barbillons. Comme les loches, les goujons vivent en bancs, ils ont besoin de contacts

rapprochés, phénomène expliqué ci-après, lié en partie aux barbillons.

Le thigmotactisme

Certaines cellules nerveuses sont réceptrices d'excitations qui leur parviennent du milieu extérieur. Ces cellules communiquent

l'excitation à la moelle épinière du poisson et celle-ci provoque un réflexe chez l'animal, un tactisme.

Exemple : une réaction de recul suite à la sensation de chaleur inhabituelle localisée, c'est une réaction de thermotactisme. Le thigmotactisme est l'attrait du substrat par de nombreuses cellules sensibles du poisson. Vous voyez où je veux en

venir ? Les poissons de fond possèdent plus que les autres ces types de cellules et on les retrouve en grandes quantités aussi sur leurs barbillons. La ligne latérale, centre nerveux principal des organes sensitifs en est pourvue d'un grand nombre également. Car l'attrait n'est pas uniquement marqué par le sol à tamiser. La meilleure explication se fait en prenant l'exemple d'un petit crustacé que tout le monde connaît bien, le cloporte. C'est un nocturne, il circule la nuit, donc, quand nous l'apercevons, il est dans sa phase de repos, accolé à d'autres, et accolé à la pierre ou au ciment dans de minuscules



La morue s'appelle cabillaud quand le poisson est pêché



Le tacaud (Micromesistius poutassou) aime la proximité des épaves

Photo : Gervais

fissures d'un bâtiment.

Besoin de se sentir au

contact d'un ou

plusieurs substrats sur presque la totalité de son corps, c'est du thigmotactisme.

Revenons à nos poissons, ce phénomène explique une série de réactions que nous estimons drôles ou du moins bizarres chez nos petits animaux aquatiques :

- la vie en bancs de certaines espèces, la sensation de sécurité.
- le *Botia* dort couché sur le flanc, parmi les autres de son groupe, on



*Pterophyllum
scalare*

Photo : Yvan
Detry

le croirait mort.

- le besoin de cachettes pour la majorité des poissons et pour la reproduction de certains.
- les nageoires pelviennes se sont allongées chez le scalaire, le *Colisa lalia* et d'autres ... par besoin de contact avec un substrat solide.

Colisa lalia

Photo A. Sapofin

Bibliographie

- « Comprendre la mer pour mieux pêcher » par Gilles Bernard - Éditions Ouest France
- « Biologie » Arms et Camp Éditions Universitaires 75006 Paris
- www.dst-plongee.be/ clubinfos/poissondeaudouce
- www.aquaportail.com
- <http://lambert35.free.fr>
- <http://m.futura-sciences.com>
- www.aquajardin.net
- www.encyclopeche.com/ED-poisson-chat.htm
- www.ivanov.ch/aquamag/corydoras.htm
- www.aquariophilie.dafun.com
- www.infestation.ca/insectes/cloportes.html
- www.mediatico.com/dictionnaire
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/barbillon> ●



Stérilisation : le dessous des cartes

Le point de vue du Livre Officiel des Origines Félines sur la stérilisation précoce et systématique des chats de race



LOOF
Livre Officiel des Origines Félines

Catherine Bastide

LOOF :

1, rue du Pré Saint-Gervais
93500 Pantin

Article paru dans PratiqueVet
n°122 - Janvier 2015

Photos : Christophe Hermeline
LOOF/www.christophe-hermeline.com

Belgique : une réglementation qui interroge

Qu'est-ce que le plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques ?
Une loi aux ambitions louables de

Le dernier volet du plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques ⁽¹⁾ interdisant toute cession de chat non stérilisé, sauf dérogation, est rentré en application en Belgique le 1^{er} septembre 2014.

Cette pratique, initialement venue d'Outre-Atlantique sous couvert de protection et de bien-être animal, est en fait dangereuse pour la diversité génétique des races félines, tant elle a tendance à devenir systématique.

réduire, par le biais de la stérilisation, les populations félines errantes, particulièrement dans les villes, et de désengorger les refuges où trop de chats sont euthanasiés faute de trouver un propriétaire.

Ce projet, planifié sur plusieurs années, a débuté le 1^{er} septembre 2012 avec l'obligation pour les refuges d'identifier et de stériliser les chats avant l'adoption (ce que les refuges français faisaient déjà depuis longtemps).

Le 1^{er} septembre 2014, cette obligation de stérilisation a été étendue à « tout responsable qui veut commercialiser des chats » (Art. 4. § 1^{er}). « En dérogation au § 1^{er}, les chats

non stérilisés peuvent être commercialisés s'ils sont destinés à une personne domiciliée à l'étranger ou à un éleveur agréé ».

Autrement dit, pour des raisons obscures, car les chats de race encombrant peu les refuges, un malthusianisme bien-pensant s'est

propagé à l'élevage de sélection.

> Un frein à l'expansion des chats de race

L'acquisition de chats de race « entiers » est désormais réservée aux éleveurs déjà installés et, on ne sait pourquoi, aux étrangers. L'élevage de chats de race, pourtant déjà bien réglementé en Belgique, ne pourrait donc plus connaître d'expansion, alors que l'on sait que des personnes de plus en plus nombreuses, surtout en ville, sont à la recherche d'un compagnon beau et gentil, bien adapté à la vie en appartement.

De plus, on ôte l'occasion pour certains de connaître la joie d'élever une portée, et qui sait, de faire naître des vocations en même temps que des chatons.

> Le plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques pose un certain nombre de questions.

⇒ Qui a décidé, et pour quelles raisons, d'inclure les chats de race dans cette réglementation ?

⇒ Les éleveurs ont-ils été écoutés ?

⇒ Pourquoi les chiens, qui occupent autant de place dans les refuges voire



British shorthair

plus que les chats, en sont-ils exclus ?

⇒ Et surtout, quels vont être les effets de cette loi liberticide ?

L'enfer (du Nord ?) est pavé de bonnes intentions

Renseignements pris auprès d'éleveurs, de vétérinaires et auprès d'un des principaux Livres d'Origines félines belges, le plan pluriannuel de stérilisation est, pour l'instant du moins, peu, pas ou mal appliqué.

Les vétérinaires, qui sont censés stériliser précocement les chatons avant leur cession, sont souvent réticents, par manque d'expérience, à intervenir sur de jeunes femelles d'à peine plus d'un kilo.

> Une obligation peu appliquée

Lorsqu'il s'agit de chats "de gouttière",

les propriétaires, quand ils existent, refusent de payer pour une intervention sur des chatons qu'ils ont déjà du mal à placer et la « noyade » refait surface.

Pour ce qui concerne les chats de race, il semblerait que la majorité des éleveurs ne respecte pas l'interdiction et continue à vendre des chats non stérilisés : l'aspect économique entre en jeu (125 € environ pour la stérilisation d'une femelle et 55 € pour un mâle, difficile à répercuter sur le prix de vente final).

> Des contrôles quasi inexistants

Enfin, il est demandé aux vétérinaires de « signaler » les personnes qui cèdent des chats non stérilisés hors des conditions prévues par la loi. Certains ont déjà déclaré qu'ils ne le feraient

pas...

Les contrôles, qui sont du ressort municipal, n'existent pratiquement pas, les villes ayant bien d'autres chats à fouetter dans cette période de crise socialement compliquée.

La délation semble le plus efficace des contrôles : une éleveuse ayant récemment payé une forte amende, dénoncée par un autre éleveur concurrent, pour avoir cédé à un particulier un chat non stérilisé.

Un protectionnisme mal venu

Bien qu'il n'existe, fort heureusement, pas de loi régissant la stérilisation des chats de race en France, notre pays n'est pas épargné par cette "épidémie" de stérilisations.

Cette fois-ci, le danger n'est pas



Bengal

réglementaire mais vient des éleveurs eux-mêmes. Il est aujourd'hui, dans notre pays, de plus en plus difficile d'acquérir un chat de race non stérilisé quand on est un béotien.

Écartons, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, la stérilisation de tout sujet impropre à la reproduction pour des raisons morphologiques ou génétiques. Il est normal, et même « éthique » de stériliser un Persan aux narines pincées ou porteur de PKD ⁽²⁾, par exemple. Ce qui l'est moins, c'est de proposer, systématiquement, à l'acheteur un chat déjà stérilisé même si celui-ci remplit tous les critères d'un chat conforme à la race.

> La difficulté de créer un élevage de chats

Essayez de contacter un éleveur en lui disant : « je souhaite commencer un petit élevage et je voudrais acheter une bonne femelle ».

Dans la majeure partie des cas, les portes se fermeront, une à une. Et, si vous arrivez à obtenir un chat non stérilisé, ce sera à un prix plus élevé que celui d'un chat stérilisé, souvent assorti de contrats plus ou moins léonins concernant son utilisation et/ou sa descendance.

Parfois, les éleveurs ont eux-mêmes acquis des sujets à prix d'or avec contrat et craignent des représailles en cas de non-respect de celui-ci.

Mais le plus souvent, ce nouvel usage du chat castré émane de « jeunes éleveurs » (3 ou 4 ans d'élevage) qui revendiquent la protection de leurs lignées. On aurait envie de répondre protection de leur portefeuille si le sujet n'était

pas si grave.

> L'éleveur est un passeur

L'éleveur n'est pas propriétaire de « ses » lignées. Il est un passeur. Il hérite du travail de ceux qui étaient là avant lui et le transmet, en essayant de ne pas trop l'abîmer, à ceux qui suivent. Les arguments du type : « ils vont faire n'importe quoi avec mes chats » ne tiennent pas.

Beaucoup de ceux qui avancent de tels arguments ne savaient pas qu'ils allaient devenir éleveurs quand ils ont acquis leur première chatte. Ce protectionnisme mal venu n'est pas sans conséquences.

Les races félines ont des effectifs réduits, le choix des reproducteurs est assez limité et plus souvent dicté par la nécessité que par une réelle volonté. La stérilisation à outrance, telle que nous la connaissons actuellement, a des conséquences graves sur la biodiversité et tend vers l'appauvrissement des ressources génétiques.

Pour résumer, les éleveurs scient la branche sur laquelle ils sont assis, d'autant que ce protectionnisme est souvent plus marqué dans les races à petit effectif.

Conscient de cet état de fait, le LOOF met en garde contre les dangers de la stérilisation systématique des chats de race. Car aimer et protéger les chats, c'est aussi sauvegarder les races et leurs richesses.

(1) Arrêté royal relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques, Moniteur belge, 28 août 2012.

(2) Polycystic Kidney Disease ●



Maine Coon



American curl

Tout le matériel pour l'aménagement de votre basse-cour

Catalogue
gratuit !

Accueil

Boutique

Conseils d'élevage

Nous contacter

Incubation

Nous vous proposons une large gamme d'articles d'élevage avicole et cunicole destinés aux professionnels et aux amateurs.

Chauffage

Abreuvoirs

Mangeoires

Cages et volières

Lutte anti-nuisibles

Marquage / Anti-pic

Œufs, transport

Abattage / Plumeuses

Sanitaire / Vétérinaire

Bibliothèque

Décoration



Abreuvoirs, mangeoires, compléments alimentaires, incubateurs, chauffage, marquage, transport, produits sanitaires...



www.ufs-aviculture.fr

Union Franco Suisse

BP 120 - 27091 Evreux Cedex 9

Tél. : 02 32 28 71 90 - Fax : 02 32 28 28 63

ufs matériel
d'élevage

Encore une tuile !

Extrait de « La lettre du cheval de trait et des races à sabots à faibles effectifs n° 390
20 novembre 2015



Véhicule intégralement construit avec des métaux légers et surbaissé.

Roues avec pneus en caoutchouc pour bien tenir la route.

Roues étroites pour limiter les surfaces de frottement avec le sol qui freinent l'avancement.

Cabine de conduite abri.

Une terrible information vient d'être publiée par le quotidien « La Voix du Nord ».

C'est une très mauvaise nouvelle qui va avoir des conséquences les plus graves, si c'est encore possible.

Les quelques personnes qui entrevoient l'établissement d'une petite corporation économique moderne respectueuse de la nature sont en deuil. L'intérêt porté par une entreprise privée qui a et qui était susceptible d'investir davantage dans une activité à créer vient d'enregistrer à nouveau un revers.

Véolia, ses succursales et bien d'autres ne sont pas à la veille de remettre le couvert afin de développer une activité marginale favorable à la traction animale. Elle avait escompté profiter d'une période de bouleversement des économies pour élargir ses propositions de transports. Elle ajoutait une note de naturel dans une société qui en manque singulièrement.

La question qui reste posée en 2015 : est-il encore possible de rattraper le temps perdu ?

L'arrêt du service de ramassage des ordures ménagères à Hazebrouck et à Bailleul mérite au moins une dernière diffusion spéciale par la Lettre.

C'est un sinistre qui touche en plein centre d'un maigre dispositif résiduel qui permettait de continuer

à imaginer un avenir rabougri à une traction animale moderne.

Son avènement présentait un ensemble qui n'était pas complètement cohérent, mais perfectible ou réutilisable. Il était entrepris par un organisme dont l'organisation des activités est effectuée en vue de réaliser des bénéfices.

Véolia est une entreprise privée d'une grande envergure qui a investi dans une création-construction d'un véhicule moderne prévu pour répondre à un cahier des charges bien circonstancié. Cet organisme n'a pas hésité à mettre en action un investissement très élevé afin de réaliser un véhicule qui tend à améliorer le rendement d'une traction animale. C'est-à-dire créer un véhicule ayant des



*Le cocher est placé en position haute. Il a un champ de vision qui passe au-dessus de la tête du cheval pour mieux observer la route.
Le véhicule est équipé de glace rétroviseurs pour surveiller l'arrière.*

capacités d'emport important et limitant les poids morts.

La disposition d'un tout est une réponse technique à plusieurs conditions visant à augmenter la charge utile, la facilité de chargement, le confort de conduite, la solidité...

Ce véhicule utilise des matériaux légers et résistants. Il a nécessité l'utilisation de procédés de constructions les plus modernes. Cela représente un investissement financier très élevé. Cet effort est hors de portée d'une industrie corporative qui n'existe pas. Nous pensions qu'elle était à la limite d'un amortissement raisonnable. Elle imposait outre plusieurs utilisations, dont une duplication, pour être commercialisée.

Contrairement à ceux qui annoncent des rendements économiques positifs, l'information vraie a circulé en annonçant des coûts légèrement plus élevés par rapport au ramassage par camion spécialisé.

D'autres nuisances sont avancées dans l'article du journal qui reproche une éventuelle lenteur du ramassage induisant des gênes à la sacro-sainte circulation automobile.

Comme l'écrit la Voix du Nord, le ramassage équin s'effectue à la même vitesse qu'avec un camion. Le déplacement horizontal est conditionné par la cadence de chargement humain identique pour les deux procédés. Les temps de parcours pour aller vider sont

différents.

À la suite du premier service à Hazebrouck s'est ouvert un deuxième dans la ville de Bailleul. Le développement s'est arrêté là. Dans ses publicités, l'entreprise Veolia n'en fait aucun cas. Elle n'y vante pas l'ensemble cheval véhicule qu'elle a créé, ni le véhicule seul qu'elle aurait pu proposer à la vente. Le commerce et les comptes financiers n'y ont pas trouvé leurs intérêts.

Malgré toutes ses qualités, ce service présente un grave défaut

Les deux services actuels

La benne est surbaissée pour aider au chargement. Elle a une capacité record.





s'effectuent dans une région particulièrement plate. Il n'y a aucune côte à gravir. Ceci permet la circulation de l'ensemble avec un seul cheval.

La perte ne s'élève qu'à 7 %.

Partout ailleurs la moindre côte nécessitera le rajout d'un deuxième cheval ce qui augmente gravement le déficit qui devient intolérable. La force motrice du « colosse » est mise en déroute économique. Ce qui n'est pas une découverte pour notre rédaction. C'est un point que nous avons largement soulevé depuis plus de dix années.

Nous pensons que ceux qui disposent d'une parcelle d'autorité dans la conduite des affaires des animaux domestiques de tractions devraient porter une attention toute particulière à la succession des erreurs commises dans des tentatives moins bien agencées.

La Lettre a plusieurs fois influencé des décisions. Nous allons tenter encore une fois de communiquer sur l'avenir prévisible des animaux de traction et de travail.

En cette affaire nous ne défendons pas les pratiques des élevages de chevaux de trait actuels. Nous défendons avec constance les intérêts des éventuels

futurs utilisateurs de la traction animale.

Il est inadmissible qu'une propagande aveugle induise en erreur d'éventuels utilisateurs. Leurs déconfitures sont la certitude d'une ruine complète d'un élevage et le malheur professionnel des pratiquants trompés.

Parmi les catastrophes de 2015, nous avons enregistré des initiatives aussi intéressantes qu'inattendues.

Pour être certains que notre point de vue soit convenablement diffusé, nous éditerons une Lettre complètement consacrée au salon angevin SIVAL qui est le type même d'un lieu de rencontre entre des éventuels utilisateurs et leurs futurs fournisseurs équipementiers. Il est impératif d'y montrer un ensemble cohérent et persuasif.

Ce qui a posteriori pourrait amener des modifications utiles dans des pratiques désuètes et hors d'usages des races.

Finalement, nous défendons indirectement l'avenir de certaines races disposant encore d'une capacité de s'adapter •

La lettre du cheval de trait et des races à sabots à faibles effectifs

est éditée par la **think tank Cheval de Trait, groupe de réflexion et d'opinions pour la sauvegarde, la vulgarisation et le retour dans la vie active des animaux domestiques de traction.**

Siège social : 12 impasse Ressort, 92240 Malakoff, France.

Tel. : +33.972110717 - **Fax & boîte vocale :** +33.972111664 - **Courriel :** info@cheval-de-trait.eu

*** Nos sites sur le web :**

- Cheval de trait : <http://www.cheval-de-trait.fr>
- Les chevaux de France : <http://www.chevaux-de-France.fr>
- Les bovins de France : <http://bovins-de-France.org>

*** La rédaction :**

Rédacteur en chef : Daniel Wantz

La Lettre du cheval de trait : <http://www.lettre-du-cheval-de-trait.fr>

Les ânes de France : <http://anes-de-France.fr>

Les animaux de France : <http://www.animaux-de-France.fr>



La législation concernant le transport des animaux change.

L'Arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants modifie l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif aux justificatifs de la formation requis pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants.

Vous en trouverez le texte sur le site de ProNaturA France (rubrique téléchargements/Législation) :

<http://www.pronatura-france.fr/telechargement/func-startdown/36>

Transport des animaux d'élevage



Question écrite au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt posée par Monsieur Michel Issindou, Député de l'Isère

Question posée au Journal officiel le 23 juin 2015 page 4644 ; Réponse publiée au Journal officiel le 25 août 2015, page 6475

Question :

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la question du transport des animaux d'élevage. Chaque année des

millions d'animaux sont transportés au sein de l'Union européenne. Au-delà de ses propres exportations d'animaux, la France se trouve aussi au cœur des longs échanges internationaux qui conduisent des millions de porcs, des centaines de milliers de veaux ou de

moutons des pays du nord vers les élevages et les abattoirs d'Espagne, d'Italie ou de Grèce. Le transport est une étape délicate dans la vie des animaux de ferme. Les sources de stress peuvent être nombreuses et empirent à mesure que la durée des voyages s'allonge. Ainsi le règlement européen CE 1/2005 du Conseil précise que les animaux doivent être abreuvés, nourris et bénéficier de périodes de repos à intervalles réguliers. Les véhicules doivent répondre à des normes spécifiques



et les densités de chargement des animaux à bord sont strictement limitées. Alors que les infractions à cette réglementation ne sont pas rares, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les actions entreprises par le ministère pour favoriser un meilleur respect de ces obligations par les professionnels du secteur de l'élevage.

Réponse :

Le transport des animaux vivants est soumis à l'application du règlement CE n° 1/2005, entré en vigueur en France comme dans tous les États membres le 5 janvier 2007. Ce règlement renforce notamment les mesures de surveillance, d'autorisation et de contrôle. Il prévoit également des règles plus strictes pour les transports de longue durée, et définit des normes de conformité pour les véhicules. Un rapport de la Commission européenne, publié en 2011, a permis de mettre en évidence l'amélioration des conditions de transport des animaux induites par la mise en application du règlement. Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015, la coordination des contrôles a été renforcée, notamment avec le développement du partage des informations entre les États membres. Ainsi, les infractions relevées dans un État membre sont notifiées aux autorités compétentes sur les lieux de départ, de transit ou de destination, mais également aux autorités ayant délivré les autorisations des transporteurs, l'agrément des véhicules et les certificats de compétences des conducteurs. Cette organisation permet que des mesures correctives soient rapidement ordonnées à tous les niveaux de la chaîne de transport. Au plan national, chaque année, plus de 3000 contrôles du transport des animaux vivants sont conduits selon une programmation annuelle détaillée et selon des méthodes d'inspection formalisées. Cette programmation répond à la fois à des objectifs communautaires mais répond également à une

analyse de risque nationale résultant notamment des constats d'anomalies réalisés les années précédentes. Les services de contrôles des directions départementales en charge de la protection des populations réalisent en outre des inspections à la demande des usagers notamment pour vérifier la conformité de certains véhicules. Dans le cas des transports de longue durée, en sus des contrôles avant et en cours de transport, des contrôles sont organisés a posteriori dans le but de vérifier le respect des bonnes conditions de transport des animaux pendant ces voyages. Par ailleurs, afin de renforcer les sanctions pénales contre les contrevenants aux prescriptions du règlement CE n° 1/2005, une refonte des dispositions relatives à la protection des animaux en cours de transport du code rural et de la pêche maritime a été initiée par l'ordonnance n° 2015-616 du 4 juin 2015

modifiant le code rural et de la pêche maritime en vue d'assurer la conformité de ses dispositions avec le droit de l'Union européenne et modifiant les dispositions relatives à la recherche et à la constatation. Cette refonte sera complétée en 2016 par décret en conseil d'État. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) œuvre également à la rénovation du dispositif de formation aux bonnes pratiques et aux règles de bien-être animal en cours de transport, destiné aux personnels des transporteurs et soutient également les initiatives professionnelles nationales et européennes de rédaction de guides de bonnes pratiques de transport. Enfin, le MAAF finalise un projet de stratégie en faveur du bien-être animal pour la période 2015 à 2020. Cette première stratégie nationale vise à inscrire le bien-être animal au cœur d'une activité durable. La question de l'aptitude des animaux au transport avant le chargement, en particulier au départ des élevages et des centres de rassemblement, a été identifiée comme l'un des axes de travail prioritaires ●

Le dindon de Narragansett

Texte et photos
Marc Sudret



Américain (Narragansett turkey), le Dindon de Narragansett porte le nom de la baie éponyme, dans l'État de Rhode-Island où cette race a été créée.

Il descend du croisement entre des dindons sauvages des forêts de l'Est américain, *Meleagris gallopavo sylvestris*, et des dindes domestiques, probablement le Noir de Norfolk introduit en Amérique par les anglais et les colons européens au début des années 1600.

Amélioré et standardisé pour la qualité de sa production, le Narragansett est devenu la base du dindon industriel de la Nouvelle-Angleterre. Bien qu'il ait été étendu à tous le pays, il est particulièrement présent dans le Rhode-Island et le Connecticut.

L'American Poultry Association a reconnu le standard du Narragansett dès 1874.

La base de la couleur de cette variété contient du noir, du gris, du beige et le blanc. Son type peut être comparé à la couleur d'une médaille de bronze, acier gris ou noir mat remplaçant le bronzé cuivré. C'est le résultat d'une mutation génétique qui élimine la coloration du bronzé.

Le gène est également lié au sexe. Le génotype est b+b+ngng pour les mâles et b+b+ng pour les femelles. La couleur du poussin ci-après est celle se rapprochant le plus d'une médaille de bronze.

Le bec du Narragansett est de couleur corne, sa tête est rouge et bleutées (rappelant les couleurs de son ancêtre *Gallopavo sylvestris*) et sa barbe est noire. La queue et les pattes sont saumonées.

Cependant, depuis, le Narragansett n'a pas été sélectionné pour ses capacités de production, y compris pour un gain de poids. Pendant des années, beaucoup de sujets étaient plus petits que le standard actuel..

Une sélection rigoureuse sur sa rusticité, sa capacité à s'accoupler naturellement et sa prolificité lancera le grand retour de cette très ancienne variété à sa juste reconnaissance.

Le poids des mâles adultes est de 15 kilos, celui de la femelle est de 8,2 kilos.

Nouveau Standard Français

Origine :

Le Narragansett est comme le Dindon Bronzé d'Amérique, originaire de Rhode Island dans le nord-est des États-Unis. Il est dénommé d'après la baie de Narragansett et est issu



d'une mutation des dindons bronzés. Le coloris et le dessin typique du plumage sont aussi rarement rencontrés chez des dindons sauvages. Cette race fut importée pour la 1^{ère} fois en Europe, aux Pays Bas en 1994. En 1995, la race était déjà présentée à 2 expositions flamandes, à Putte et Affligem. En 1996 on les rencontrait aussi dans différentes expositions dans toute la Belgique. Puis la race est exportée vers la France, l'Allemagne et l'Italie. Le Narragansett est admis au standard américain depuis 1874.

Œufs à couvrir : 80 grammes minimum ; coquille jaune parsemée de points brun rougeâtre

Diamètre des bagues : Dindon 27 mm : Dinde 24 mm.

Masse : dindon adulte : 15 kg ; jeune : 10,5 kg - Dinde adulte : 8 kg ; jeune : 6,5 kg

STANDARD

Mâle

Corps : Très large, surtout aux épaules, fort, long, s'amincissant vers la queue, de forme ovoïde.

Cou : Longueur moyenne, légèrement arqué. Partie supérieure dénudée, garnie de caroncules rouges, changeant en blanc bleuâtre. Une sorte de fanon relie la partie inférieure du bec à la gorge.

Dos : Long, voûté. A partir des épaules, tombe en ligne droite vers la queue.

Poitrine : Pleine, large, proéminente et arrondie. Une touffe de couleur noire ressemblant à du crin, très dur et raide, garnit le milieu de la poitrine.

Ailes : Longueur moyenne, larges et puissantes, serrées au corps.

Queue : Longueur moyenne, portée fermée et légèrement tombante dans le prolongement de la ligne du dos. Portée relevée quand l'animal forme la roue. Elle se compose de 18 plumes.

Tête : Large, longue, dénudée ; la peau d'un intense coloris gris bleu à gris blanchâtre, garnie de grosses caroncules rouges bordées de blanc chez les sujets adultes. Ces caroncules s'étendent vers le bas du cou pour se terminer en forme de pendeloque de chair. Chez les sujets en bonne santé, ces caroncules sont généralement de couleur rouge rosé devenant rouge profond à violet lorsque l'animal est excité.

Bec : Long, fort, légèrement recourbé, couleur corne, plus

foncé à la naissance. A la base du crâne et reposant sur le bec un appendice pouvant s'allonger de la largeur d'une main quand l'animal est excité.

Yeux : Très grands, brillants, à iris brun.

Cuisses : Très charnues, bien visibles chez les jeunes sujets ; plumage dur et serré.

Tarses : Longs, forts, sans duvet, avec ergots ; saumon ; plus foncés chez les sujets jeunes.

Doigts : Quatre, ceux de l'avant très longs ; celui dirigé vers l'arrière plus court.

Femelle

Se différencie du dindon par sa taille et sa masse. Appendice sur le bec beaucoup moins développé que chez le mâle. Les dindes adultes portent parfois une touffe de crin raide à la poitrine de 1 à 3 cm. Pas d'ergots.

COLORIS du PLUMAGE

Mâle

Cou : La partie non exposée des plumes est noire, la partie exposée gris acier jusqu'à presque blanche. Chaque plume se termine par un liseré noir qui s'élargit vers le dos.

Poitrine : La partie non visible des plumes noire, la partie visible est composée d'une large bande gris acier clair qui devient plus foncée vers le dessous du corps, chaque plume se termine par une bande noire distincte qui est étroite au niveau de la gorge mais devient plus large vers la poitrine inférieure.



par une large bande gris acier clair jusqu'à blanche.

Cuisses : noires avec des liserés gris acier clair.

Duvet : Gris ardoisé très foncé sur tout le corps.

Femelle

Colorée et dessinée exactement comme le mâle sur tout le corps, à l'exception du dos où les plumes se terminent par un liseré terminal blanc de largeur moyenne. Le liseré noir sur les épaules et la poitrine se change graduellement en blanc et s'élargit vers l'arrière de l'animal.

Défauts graves

Taille insuffisante ; lustre bronzé sur le dos ; absence du liseré terminal blanc sur le dos des dindes ; rémiges entièrement noires ou brunes ; absence du dessin barré sur plus de la moitié du surface des rémiges ; absence complète des bandes noires subterminales (2^{ème} roue) sur les grandes couvertures de la queue.

Ventre et flancs : Noir terne avec un distinct liseré terminal blanc.

Dos : Noir métallique riche sans aucune trace de lustre bronzé. Chaque plume du croupion est noire et se termine par un large liseré terminal gris acier jusqu'à presque blanc qui s'élargit vers les couvertures.

Ailes : Les épaules et les couvertures de l'aile sont gris acier clair et chaque plume se termine par un liseré noir étroit. Les grandes couvertures (miroir) gris acier clair forment une belle large bande au-dessus des ailes repliées et se terminent par une bande noire terminale, laquelle forme un ruban qui sépare les grandes couvertures et les secondaires. Les rémiges et les couvertures des rémiges sont régulièrement barrées de toute la longueur des pennes de bandes noires et blanches de même largeur. Les bandes noires montrent un lustre gris acier sur les tertiaires et les bandes blanches y deviennent moins distinctes. Des bandes brunes dans les secondaires sont indésirables.

Queue : Rectrices et couvertures noir terne. Chaque plume est marquée régulièrement par des fines bandes transversales et parallèles jaune brunâtre. Chaque plume a une large bande subterminale noir métallique et se termine

Il existe une mutation naturelle sauvage du *Meleagris gallopavo sylvestris* qui est identique au Narragansett. Cette mutation sauvage est rare mais a pu être observée tant sur le *Meleagris gallopavo sylvestris* que sur le *Meleagris gallopavo intermediae*. Le dindon espagnol « Oscence Plateado » a un génome couleur très proche de celui du Narragansett.

Il se décline aussi en doré avec l'apport du gène rouge. Cette variété Doré est la variété de base du Narragansett avec l'apport d'un seul gène rouge. Son génotype couleur est donc : b+b+ng-ng-Rr pour les mâles et b+b+ng-Rr pour les femelles. La combinaison du gène r (rouge) avec le gène Narragansett (ng) entraîne le changement de la couleur "gris acier" typique du Narragansett par une coloration dorée.

Aujourd'hui, c'est exact, on en a tellement remonté la masse que le dysmorphisme sexuel est très important et les dindes doivent être protégées lors des accouplements sous peine de mourir étripées...

Remarque : Un bon critère pour juger la qualité des bandes gris acier, c'est le manteau. Quand les bandes sont trop foncées et trop étroites, le manteau forme une grande tache foncée terne au lieu d'une tache gris acier brillant. Un sujet avec une belle couleur de fond claire et uniforme sur toutes les parties du corps doit être avantagé •



Les intrigants mandarins « dos orange »



Depuis 2006 il en est sorti 23 dans mon élevage. Cette « nouvelle » couleur, et je dis nouvelle, car non répertoriée dans les classes, était cependant déjà connue en 2006 en Hollande, Belgique, quelques pays du Maghreb et certainement ailleurs ? Mais où ?.....

Texte, photo et élevage : Alain Gleizes

souche) qui se sont déjà investis dans ce « projet » et m'ont renseigné sur leurs issus, D'autres semblent garder « jalousement » leurs

secrets....

Depuis 2006 il en est sorti 23 dans mon élevage. Cette « nouvelle » couleur, et je dis nouvelle, car non répertoriée dans les classes, était cependant déjà connue en 2006 en Hollande, Belgique, quelques pays du Maghreb et certainement ailleurs ? Mais où ?.....

Abréviations des mutations liées spécifiquement au mandarin

- * PN = Poitrine Noire,
- * PO = Poitrine Orange
- * BF = Black Face
- * DO = Dos Orange.

Je n'en ai cédé aucun et les ai fait travailler pour essayer d'en tirer des conclusions sur la transmission génétique de cet aspect très flatteur au regard et très apprécié pour la

beauté qui s'en dégage. Je dis volontairement « beauté » car en effet c'est l'exclamation qu'ils provoquent.

Je vous invite à consulter mon premier article sur le sujet:

<http://www.oiseau-club-palavas-herault.com/presentationgleizecombinaison.htm> , celui-ci en est donc la suite.

Le « Dos Orange » est-il une « aberration » ?, une mutation ?, ou une combinaison de mutations qui produirait cette extension « excessive » de l'orange?

En France il en sort maintenant assez régulièrement dans certains élevages.

Je remercie les éleveurs (dont certains travaillent avec ma

Mais revenons au réel sujet « technique ».

Le point que je peux faire à l'heure actuelle est qu'il est difficile de distinguer des femelles qui présenteraient ce phénomène. En toute logique, à mon sens, il devrait en exister.

Je vais cependant faire avec certains éleveurs concernés le maximum de constats sur ces femelles pour déceler le moindre détail permettant d' « identifier » celles qui pourraient présenter cette extension, mais ce ne sera ni facile ni évident...

En ce qui concerne les mâles :

- J'ai fait une étude sur les couples qui m'ont sorti des DO, en comptabilisant le nombre total de jeunes, en distinguant le nombre de femelles et de mâles.
 - * 13 couples étudiés : 117 jeunes au total, 56 femelles et 61 mâles dont 23 « Dos Oranges » ce qui donne 37,7 % de DO sur total de mâles obtenus.
 - * Au constat des accouplements et jeunes obtenus en observant chaque cas on pourrait penser à un facteur « récessif », sauf pour 2 couples composés De 2 mâles DO de ma souche accouplés à 2 femelles,



total de mâles. (en serait-il de même pour les femelles ?)

Le DO serait-il dépendant et (ou) lié aux autres mutations ?

- Le facteur Black Face est-il sur tous les DO ? => non il y a des DO PO PN, des DO PN/PO, donc pour moi, le phénomène ne dépend pas du facteur BF.

- Le BF orange s'exprime-t-il sur tous les DO ? => non il y a eu des DO BF ou l'orange n'est que « porté »,

- Le DO est-il sur tous les PO PN ? => non il y a eu des DO sur PN/PO

- En 2006 j'avais cédé à une amie un couple composé d'1 mâle Gris PO PN et d'une femelle brune PN/PO. Il est ressorti de cet accouplement 3 DO dont 2 PO PN et 1 PN/PO. (le facteur BF n'y était sur aucun des parents.)

(issues d'un mâle Hollandais trouvé en boutique X femelle de souche FFO 3520). Un de ces oiseaux-là portait-il le facteur DO ?

- J'ai fait une autre étude sur les couples dont au moins 1 des parents est DO mais qui n'ont pas sorti de DO, en distinguant également le nombre de femelles et de mâles.

- * 16 couples étudiés : 65 jeunes au total, 28 femelles et 37 mâles mais aucun DO

- * On pourrait dire que le facteur « dominant » n'a pas fonctionné dans ces cas. Pour ma part j'aurais donc tendance à l'éliminer de mes hypothèses. (Toujours au constat des mâles puisqu'on ne sait pas reconnaître les Femelles DO). Mais sur 37 mâles rien en DO, ça semblerait parlant?

- Le % de jeunes mâles DO sur les 2 études confondues est :

- * 23 DO pour 98 mâles nés de ces accouplements soit : 23.5 % de DO sur





Jeune « dos orange » au nid

- Un constat est que tous les DO obtenus ont tous le facteur PN.
- Le PN étant une mutation de dessin et non de couleur, aurait-il un rôle sur cette extension de dos?

Chose certaine sur mon étude, c'est que tous les DO sont PN. (On attendra encore un peu pour l'affirmer, mais sur ceux que j'ai obtenus il en est ainsi).

C'est ce travail mené depuis 2006 que je vais poursuivre. Voilà où nous mènent passion et volonté.

Bien sur il faut sortir un nombre important de jeunes pour parfois peu de résultat, ou par exemple des déceptions en taille ou en forme.

Toutefois, il est à noter qu'il en sort heureusement de forts corrects en volume et maintien....

Hooo... bien sûr... bien loin du type



« Anglais » !, mais est-ce vraiment une référence ce nouveau type ? (là encore c'est un autre sujet...).

Si un club « Technique » voulait s'intéresser à ces oiseaux présents depuis 2006 dans certains concours?....

J'invite les éleveurs concernés et passionnés par ce « casse tête » à me rejoindre.

C'est un aspect technique qui peut faire peur, mais lançons nous!, pourquoi pas un jour, arriver à le faire reconnaître dans les classes ?....

Quelle belle récompense ce serait..... Rêvons...Rêvons....●

<http://www.oiseau-club-palavas-herault.com> ●

Vues de face du Diamant mandarin Dos orange encore non reconnu dans les classifications officielles.



Composition du Conseil d'administration 2016

L'Assemblée générale du 19 novembre a élu le Conseil d'administration de ProNaturA France.

Le compte rendu sera diffusé prochainement.

Président : **Pierre Channoy** (Union Ornithologique de France)

Vice-Président : **Jean-Emmanuel Eglin** (Président fondateur)

Trésorier : **Christian Lafon** (Once)

Secrétaire - Site Web : **Jean-Jacques Lorrin** (Fédération Française d'Aquariophilie)

Administrateurs :

Catherine Bastide (Éleveuse de chat - Juge internationale toutes races)

Danielle Marien (Club Français des Amateurs du Furet)

Marie-Bernadette Pautet (Livre Officiel des Origines Félines)

Philippe Ancelot (Fédération Française d'Aquariophilie)

Jean-Jacques Eckert (Fédération Française d'Aquariophilie - Récif France)

Stéphane Patin (Races de France)

Jean-Claude Périquet (Fédération Française des Volailles)

André Varlet (Société Centrale Canine)



Caméra des champs 2016

La 18^e édition du Festival international du film documentaire sur la ruralité se tiendra à Ville-sur-Yron (54800) du 19 au 22 mai 2016.

Il est d'ores et déjà possible pour les réalisateurs et producteurs de proposer un film au comité de visionnage. Seuls les documentaires produits après le 1er janvier 2012 et dont la durée n'excède pas 70 minutes peuvent être sélectionnés. Le thème porte sur tous les aspects de la ruralité. Les dotations pour les 3 premiers films primés s'élèvent respectivement à 2000 €, 1000€ et 500€.

Le règlement du festival et le formulaire de participation peuvent être [téléchargés ici](#).

Relations Presse et Médias

SG Organisation - Anthony Humbertclaude

50 rue Saint-Georges - 54000 Nancy

Tél. 03 83 28 58 05 - presse@sg-organisation.com

Facebook SG.Organisation

Twitter @SGOrganisation

Races animales françaises menacées d'abandon pour l'agriculture

En application du Règlement de Développement Rural (RDR2), les États membres de l'Union Européenne peuvent apporter une aide financière directe aux éleveurs des races animales locales menacées d'abandon pour l'agriculture, grâce à la mise en œuvre d'une Mesure Agro-Environnementale (MAE) appelée « Protection des Races Menacées » (PRM). Dans l'ancienne version de ce règlement, l'éligibilité à la PRM était uniquement fondée sur le nombre de femelles reproductrices de chaque race, le seuil d'éligibilité variant d'une espèce à l'autre.



*Vache mirandaise : 516 femelles reproductrices recensées
Photo Jean-Emmanuel Eglin*

L'INRA publie une étude, commanditée par le Ministère chargé de l'agriculture, établissant une liste de races considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture et, donc, éligibles aux dispositifs de soutien financier de l'Union européenne.

L'objectif de l'étude est double :

- définir des critères d'état de danger ;
- définir des critères permettant de justifier un éventuel recours au croisement.

A la fin de ce document, des listes de races sont fournies pour chacune des 12 espèces pour lesquelles des races locales ont été recensées en France.

Ces listes sont de trois types : liste des races locales ; liste des

races menacées d'abandon pour

l'agriculture ; liste des races pour lesquelles le recours au croisement de sauvegarde est autorisé.

Le champ de l'étude concerne 12 espèces : bovins, ovins, caprins, chevaux, ânes, porcs, poule, pintade, dinde, oie, canard (commun et de Barbarie).

Les races locales de Métropole et celles des Départements et Territoires d'Outre-mer sont prises en compte.

Cette étude peut être consultée sur le site de la Documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000357.pdf>

Prêts à tout pour culpabiliser les omnivores

Cet article a été rédigé par ProNaturA France en 2007.

Depuis, les Hommes politiques de tous bords ont continué à suivre stupidement ce que les minorités à buts véganiens leur ont demandé et ce, contre les convictions et les pratiques de l'immense majorité des Français.

Pour ceux qui en douteraient, voir les menus végétariens dans les cantines et la création du « Centre de référencement bien-être animal » qui s'apparente dangereusement à une Autorité scientifique indépendante, qui décidera de l'avenir ou du non avenir de milliers d'éleveurs.



« L'élevage serait une cause majeure de réchauffement de la planète ».

Il existe des végétariens tolérants et cette attitude mérite d'être respectée.

A l'inverse, il existe des personnes et des associations qui prônent un végétarisme idéologique et qui espèrent, en modifiant la législation et la réglementation sur la protection des animaux, rendre extrêmement chère la viande et ainsi imposer leur propre végétarisme à tous.

Cette attitude sectaire et intolérante doit être dénoncée.

Ils sont prêts à tout pour culpabiliser les omnivores.

Sentant que les problèmes de dégradation de l'environnement préoccupent les citoyens, et surfant sur la grande vague du politiquement correct, ils essaient de lier préoccupations « éthiques » (éthique qui selon eux ne peut que conduire au végétarisme) et préoccupations vis à vis du devenir de la planète.

Et souvent, ils dérapent !

Ainsi, ils ont réussi à trouver des scientifiques



Page précédente et ci-dessus

Porc Pie noir basque

Cette race ne doit sa survie qu'à ses qualités charcutières et à une poignée d'éleveurs passionnés.

Elle avait été déclarée « en voie de disparition » en 1981 alors qu'il ne restait que 50 truies et 5 verrats !

anglais qui ont publié une « étude » reprise par différents journaux dans laquelle ils affirment sans rire que « Mesurée en équivalent CO₂, la contribution de l'élevage au réchauffement climatique est plus élevée que celle du secteur des transports. L'activité est responsable de 65 % des émissions d'hémioxyde l'azote, un gaz au potentiel de réchauffement global 296 fois plus élevé que celui du CO₂ essentiellement imputable au fumier. De plus, le bétail produit 37 % des émissions de méthane liées aux activités humaines. Ce gaz, produit par le système digestif des ruminants, agit vingt-trois fois plus que le CO₂ ».

Bref, ceux qui mangent de la viande sont responsables de la fin du Monde, rien de moins.

Nous voici donc dans une convergence de signes « objectifs » qui désignent un nouveau coupable (un bouc émissaire ?) contre lequel peuvent s'organiser des vindictes collectives que les forces économiques dirigeantes (les vraies) vont s'empresse de canaliser afin de faire oublier les questions de fond (le comment vivons nous, le pourquoi la nécessité de produire plus, etc...).

Au lieu de prôner un juste milieu et de souligner que oui, les habitants de certains pays consomment trop de viandes rouges et qu'il serait certainement bon d'opérer un rééquilibrage avec le poisson et les viandes blanches, les extrémistes nous assènent leur seule et sempiternelle solution : l'interdiction. Pour régler le problème de réchauffement de la planète, interdisons de manger de la viande.

Le plus grave est sans doute que certains journaux dits sérieux, dont certains influencent les milieux politiques reprennent cette information.

Pourquoi ? D'abord parce que le mouvement « végétariens idéologiques » y a des soutiens, notamment dans les journalistes branchés « bobos » qui prônent à longueur d'articles la décroissance.

Ensuite parce que ce genre d'information flirte avec le sensationnel qu'affectionnent tant les journalistes, souvent jusqu'au déraisonnable.

Enfin, parce que ce type d'information est habillée d'un semblant de "sérieux scientifique". Du moment où est apposé le tampon "scientifique", alors forcément cette information est vraie. En effet, cette information a été publiée dans un journal médical anglais et une revue bcbg, par, nous dit-on, des médecins anglais, « fins connaisseurs des problèmes de l'utilisation des animaux en élevage ».

Or, dans cette affaire, personne ne fait preuve d'esprit

critique et nous nageons dans un monde où comme aurait dit Jean Yann « Tout le monde, il est beau, tout le monde il est gentil ».

Et pourtant, cette affaire est simplement caractéristique des « manipulations » dont les extrémistes de la protection animale, à buts véganiens, sont capables.

Ils s'appuient sur une faiblesse : l'absolue confiance du grand public en la science. Du moment où ce sont des scientifiques qui l'ont dit, c'est vrai. Peu importe qui sont ces scientifiques et ce qu'ils pensent.

Alors, les véganiens trouvent des scientifiques qui ont la même idéologie qu'eux. Ils leur commandent des études dont les résultats vont bien évidemment dans le sens recherché par eux. Et ensuite, ils dépensent des sommes considérables pour diffuser l'information

au plus grand nombre afin de convaincre ou culpabiliser.

Dans le même genre, des « scientifiques » anglais viennent de publier une étude où ils « prouvent » que les végétariens sont plus intelligents et réussissent mieux que les autres.

Et si enfin une sommité mettait un grand coup de pied dans la fourmilière et, comme les sociologues Patrick Champagne et Pierre Bourdieu l'avaient fait en leur temps à propos des sondages, avait le courage de dire que, dans la quasi totalité des cas, on peut choisir un protocole ou une méthode d'analyse scientifique qui permet d'aboutir exactement au résultat que l'on attend...

Alors on voit précisément le danger : si les extrémistes de la protection animale à buts véganiens veulent que soit instituée une « Haute Autorité de la Condition Animale », qui sera une Autorité administrative indépendante qui se prononcera, notamment, sur le fait de savoir si telle ou telle méthode d'élevage est compatible avec les besoins physiologiques et psychologiques de l'animal et son bien-être, ce n'est

pas un hasard.

Ils ont déjà proposé toute une liste de scientifiques « maison » pour noyauter cette « Autorité ».

Sur le papier, tous ces "scientifiques" sont des Universitaires ou des chercheurs. Ils font d'ailleurs déjà de temps à autres des colloques à Paris, pour convaincre les foules et crédibiliser le discours de certaines associations. La suite n'est pas bien difficile à saisir tellement la ficelle est grosse : une fois nommés, ils feront des « études » scientifiques allant dans le sens recherché par les « protecteurs » des animaux à buts végétariens. Et petit à petit, ils interdiront toutes

les pratiques qui ne leur plaisent pas (élevage en épinette : chapons, foie gras, lapins en clapier, chasse, etc.). Et si certains tentent de s'y opposer, on vous retorquera : « comment Monsieur, osez vous vous opposer à la preuve scientifique ? ».



Vache nantaise : sans éleveurs passionnés, cette race, dont la viande est très appréciée, aurait aujourd'hui disparue

Cela se voit déjà dans certains pays européens qui ont fait l'erreur de nommer ce genre d'Autorité.

Les Hommes politiques, qui sont pourtant les représentants du Peuple, seront pieds et poings liés, puisque cette Autorité de la condition animale sera indépendante, ils n'auront plus rien à dire et ne pourront s'y opposer.

D'ailleurs, du fait du politiquement correct qui entoure la « protection animale », qui oserait encore s'y opposer ?

Et il sera trop tard pour agir. Une minorité pourra imposer sa volonté à la majorité, au mépris de toutes les règles de la démocratie.

En France, on adore se lier tout seul les pieds et les poings et couler notre économie...

Alors, Mesdames et Monsieur les Politiques, s'il vous plaît, rendez un service à la démocratie : exercez pleinement vos responsabilités et ne vous défaussez pas sur de pseudos Autorités indépendantes, qui peuvent vite devenir incontrôlables et déraisonnables.

Tout le monde y gagnera ! ●



Réussir son aquarium d'eau douce (Jean-Jacques Eckert)

17 € (Adh FFA : 13,60 €)

Format A4 - 64 pages

Il y a quelques d'années, vouloir faire de l'aquariophilie passait par la lecture de l'incontournable "Guide Marabout de l'aquarium" écrit par notre regretté Henri Favré.

Depuis, bien des choses ont évolué ...



Plantes d'aquarium (Jean-Jacques Eckert)

15 € (Adh FFA : 12 €)

Format A 4 - 66 pages – 190 photos couleurs - 135 plantes décrites.

Cet ouvrage rédigé par un aquariophile averti et passionné par les plantes aquatiques essaie de répondre à vos questions principales concernant les plantes d'aquarium et passe en revue quelques 135 espèces.



Maladies des poissons d'aquarium et leurs traitements (Claude Vast & Robert Allgayer)

17 € (Adh FFA : 13,60 €)

Format A4 – 48 pages.

Quoi de plus désarmant que de voir un animal mourir alors que, quelquefois, il suffit de peu de choses pour le soigner et le guérir. Et ce n'est pas au dernier moment que l'on peut rétablir une situation difficile qui, dans bien des cas, aurait pu être évitée. Réussir à vaincre la maladie d'un de nos pensionnaires est une victoire que chacun apprécie à sa juste valeur. On en sort grandi.

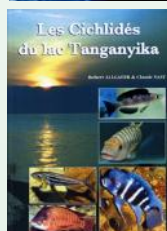


Guide technique de l'aquarium récifal (Claude Vast)

25 € (Adh FFA : 20 €)

Format A4 - 192 pages

Cet ouvrage s'adresse aux aquariophiles marins ayant des connaissances de base suffisantes en sciences physiques et chimiques ou désirant acquérir ces connaissances indispensables à leur perfectionnement.

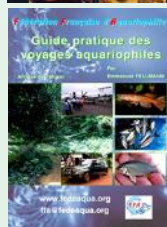


Cichlidés du lac Tanganyika (Claude Vast & Robert Allgayer)

15 € (Adh FFA : 12 €)

Format A4 - 80 pages.

Le lac Tanganyika, situé dans la vallée du Rift, berceau de l'Humanité, a toujours attiré les hommes. Sa biodiversité a conquis de nombreux scientifiques et amateurs éclairés à la recherche d'une Afrique mystérieuse. Il abrite de très nombreuses espèces endémiques

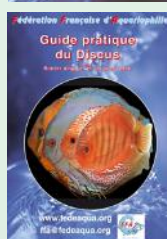


Guide pratique des voyages aquariophiles (Emmanuel Fellmann)

15 € (Adh FFA : 12 €)

Format A4 – 56 pages

Conseils pour préparer et réussir un voyage aquariophile dans les meilleures conditions possibles.



Guide pratique du Discus (Robert Allgayer)

20 € (Adh FFA : 16 €)

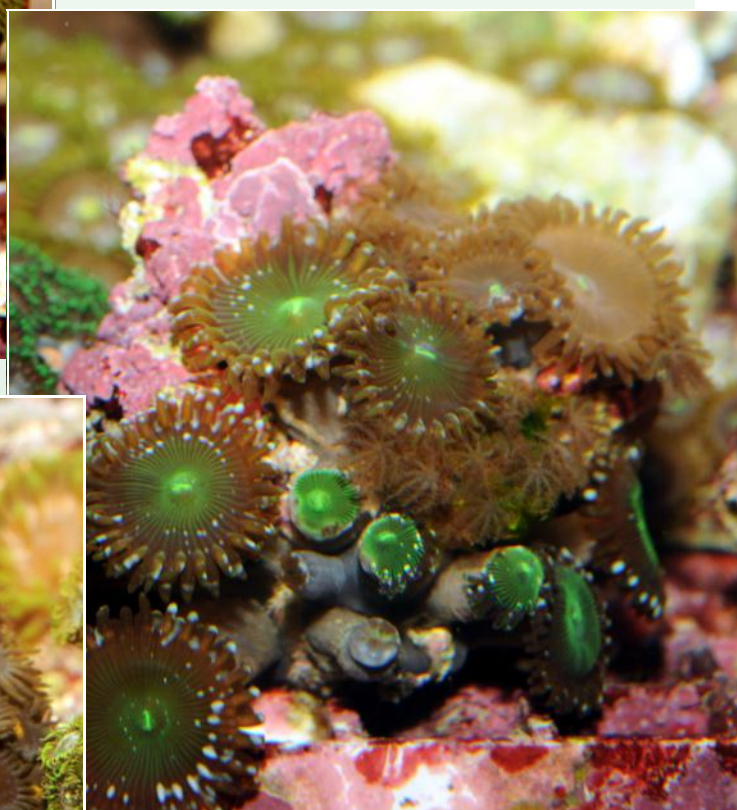
Format A4 : 124 pages

Mythique s'il en est, le Discus fascine toujours autant les aquariophiles. Les auteurs se sont attachés à réaliser une présentation aussi exhaustive que possible, avec de très nombreuses photos couleur.

Pour le plaisir des yeux

Aquariophilie récifale

Différentes espèces de Zoanthus et Parazoanthus



*Photos :
Robert Allgayer
Fédération Française d'Aquariophilie*